District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE FÉMININE U18 à 8

SAISON 2019 - 2020

ARTICLE 1
Le District de la Loire organise, chaque saison, une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire Féminine U18 à 8.
Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui reste propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses risques et périls, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.
Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS
Cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux Championnats de District U18F à 8. Toutefois, pourront être alignées 2 joueuses ayant joué en équipe supérieure de District, à l'exclusion des joueuses ayant joué en Ligue. Le droit d'engagement est fixé, chaque saison, par le Comité de Direction du District.
La compétition sera effective, si le nombre d'équipes engagées est considéré comme suffisant.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE
La Coupe de la Loire Féminine U18 à 8 se dispute par matchs éliminatoires. Les dates sont fixées par la Commission Féminine.

ARTICLE 3bis – ANNÉES D'ÂGE AUTORISÉES
Les catégories pouvant évoluer en Coupe de la Loire U18F à 8, sont les suivantes ;
U18F : nombre illimité.
U17F : nombre illimité.
U16F : limitées à 5 par feuille de match.

ARTICLES 4 ~~et~~-5-6-7-8-9-10-11
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

~~**Articles 6-7-8-9-10**~~
~~Identiques à la Coupe de la Loire Féminine~~

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS
La durée des matchs est de deux périodes de 35 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, au nombre de 3, puis élimination directe à égalité de tirs. En ce qui concerne les matchs définitivement interrompus par suite de cas de force majeure (obscurité, intempéries, etc...), ceux-ci seront rejoués à une date ultérieure, sauf avis contraire de la commission.

ARTICLES 13 ~~et~~-13-14-15-16-18
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

~~**Articles 14 et 15**~~
~~Identique à la coupe de la Loire Seniors~~
~~**Article 99**~~
~~Le District de la Loire se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus par le présent règlement.~~

Date d'effet saison 2019/2020